



**30<sup>ème</sup> session plénière de l'Assemblée des Français de l'étranger**

**Session de mars 2019**

**Commission de l'Enseignement, des Affaires culturelles  
de l'Audiovisuel extérieur et de la Francophonie**

**MEMBRES DU BUREAU**

**Présidente: Mme Pascale SEUX  
Vice-Présidente: Mme Michèle MALIVEL**

Liste des membres

Mme BELBACHIR-BELCAID Khadija	M. LOISEAU Philippe
M. BERTIN Olivier	M. LUBRINA François
M. BURGARELLA Bernard	Mme MALIVEL Michèle
Mme CARON Marie-José	Mme MIMOUNI Pascale
M. FRASLIN Jean-Hervé	Mme PICHARLES Chantal
M. HAKKI Mazen	Mme SCHMIDT-DUVOISIN Isabelle
M. HUSS Francis	Mme SEUX Pascale
Mme LABADIE Marie-Pierre	M. ZAMBELLI Jean-Claude

# **COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION**

## **Actualité et avenir de l'enseignement français à l'étranger**

### **Auditions de M. Olivier Brochet, directeur de l'AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger) et de M. Bruno AGUESSE, chef de service de l'aide à la scolarité à l'AEFE.**

La responsabilité de l'Agence lui incombe à un moment charnière, après plusieurs années compliquées qui ont rendu nécessaires des décisions difficiles pour rééquilibrer le budget de l'Agence :

- Passage de la Participation financière complémentaire (PFC) de 6 à 9% en 2018 (baisse à 7,5% en 2019) ;
- Suppression de 180 emplois de titulaires (dont 100 expatriés) en 2018 et 166 (dont 66 expatriés) en 2019. Elle s'est faite sur des postes vacants (départ à la retraite, réintégration au MEN etc.) pour tenir compte des situations des agents et ne pas les pénaliser.

Depuis la session d'octobre de l'AFE, le budget initial 2019 de l'Agence a été adopté au CA de novembre : il s'élève à plus d'un milliard d'euros (1,067) pour les services centraux et les 72 EGD. La loi de finances initiale 2019 a été votée avec une subvention (sur P185) de 380,67 M€ hors crédits de sécurité, ce qui constitue, conformément à l'engagement pris par le Président de la République devant notre assemblée en octobre 2017, une stabilisation par rapport à l'année précédente pour la 2ème année consécutive.

Les crédits sécurité ont été retirés de la dotation du programme 185 et ils sont mis à disposition pour les emprises françaises via le compte d'affectation spéciale 723 pour 2019. Il rappelle que la sécurité est une priorité de l'AEFE : la sécurisation des établissements bien sûr, mais aussi la formation des personnels et la cyber-sécurité (audit de tous les EGD en cours).

La situation budgétaire est déclarée désormais « sous contrôle », même si des questions de trésorerie se poseront de nouveau en fin d'année. La question d'une redéfinition de la base budgétaire pour l'année 2020 est posée pour permettre à l'AEFE la réalisation des objectifs fixés par le Président de la République.

Plusieurs pistes de développement sont déjà explorées:

- L'engagement des postes diplomatiques sera indispensable, avec leur capacité de repérage des établissements susceptibles d'accéder à l'homologation.
- au niveau de l'AEFE, il a été identifié des zones de croissance, secteur par secteur (ex : Tunisie). Depuis le 1er janvier, un service de trois personnes est dédié à cet objectif : le SADR (service d'accompagnement au développement du réseau).
- au niveau de l'immobilier, une solution doit être trouvée rapidement pour l'ANEFE afin de permettre aux établissements conventionnés et partenaires d'emprunter pour financer leurs projets immobiliers. L'Agence plaide pour retrouver une capacité d'emprunt pour financer le développement et la mise à niveau de ses établissements.

Le processus de développement devra se faire en s'appuyant sur la qualité du projet éducatif et l'unité du réseau qui sont garantis par l'homologation qui doit maintenir un niveau élevé d'exigence, notamment sur le respect des valeurs portées par l'école de la République.

La feuille de route qui sera fixée par le Président de la République devra être traduite dans la préparation du prochain COM (2020-2022) de l'Agence.

#### Actualité pédagogique :

- Le bac 2019
- La dématérialisation du Diplôme National du Brevet (DNB) ;
- La préparation du bac 2021 ;
- La mise en œuvre de la politique des langues avec le dispositif PARLE, l'augmentation du nombre de sections internationales à 168 à la rentrée prochaine (au lieu de 138) et l'arrivée d'un IA-IPR (inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux) d'arabe.

Le service de l'orientation et de l'enseignement supérieur (SORES) accompagnera les élèves de Terminale dans la campagne Parcoursup 2019. Les élèves, pour chacun de leur choix, sont considérés comme originaires de l'académie dans laquelle ils postulent.

#### Les grands événements fédérateurs :

- Du 19 au 24 novembre dernier : la 2<sup>ème</sup> édition de la « La Semaine des lycées français du monde » : 921 projets dans 197 établissements (99 pays) ;
- Le dispositif ADN-AE
- Le dispositif ADN-AEFE, expérimenté l'année dernière et étendu cette année à 112 établissements : il va permettre à près de 350 élèves de Seconde d'étudier dans un autre lycée du réseau ou de France.
- L'Orchestre des lycées français du monde (OLFM) le 19 mars à la Maison de Radio France – à écouter en direct sur aefe.fr ;
- Le 5<sup>ème</sup> Forum mondial des anciens élèves (FOMA) à Tunis du 12 au 14 avril, dans la dynamique de la plateforme numérique www.alfm.fr créée par l'AEFE (+ de 7000 anciens élèves) ;
- Ambassadeurs en herbe, finale à Paris du 13 au 15 mai sur le thème « Sciences et société, quel monde en 2050 ? » ;
- Les Jeux internationaux de la jeunesse (JIJ) au Liban, avec des équipes mixtes (3 filles, 3 garçons) relevant des défis sportifs et culturels.

Le Directeur nous assure d'un dialogue de qualité avec les membres de l'AFE et la représentation nationale et de son attention particulière aux ressources humaines, notamment sur la question de la répartition des postes dans le réseau, des parcours, et des détachements.

#### Les points suivants ont été abordés par les conseillers :

- Le processus d'homologation des établissements privés, qui n'a pas été modifié,

- La mission de prospection, de repérage de nouveaux établissements devra devenir une priorité des SCAC (Service de Coopération et d'Action Culturelle),
- La gestion des ressources humaines devra être adaptée pour que la mobilité facilite la création de nouveaux établissements.

*Rédigé par Khadija BELBACHIR-BELCAID, Marie-Pierre LABADIE, Chantal PICHARLES*

### **Intervention de M. Bruno AGUESSE**

Le Service des Aides à la scolarité de l'AEFE a fait le point sur le dispositif des bourses au 11 mars. Les crédits ouverts pour 2019 s'élèvent à 105 M€ (contre 110 M€ en 2018 et 2017). La subvention de l'État (programme 151) est de 101,85M€ (contre 102M€ en 2018 et 99,2M€ en 2017). À cette somme s'ajoutent les crédits de 300 000 €, mobilisés pour les ASESH qui sont reconduits pour la 2e année.

#### Bilan de la campagne :

Le nombre de recours gracieux est en hausse pour 1 151 élèves (1 086 en 2018) pour le rythme Nord et en baisse à 59 (contre 69) pour le rythme Sud.

Pour le rythme Nord, le bilan de ces recours se chiffre à 3 008 549 €. L'Agence a attribué 391 bourses nouvelles pour un montant de 1 535 043 €.

Le nombre de demandes de bourses (en nombre d'élèves) est en baisse (RN) avec 27 715 (contre 28 452 en 2017/2018) et en hausse (RS) avec 1 935 (contre 1 904). Le total s'établit à 29 640 demandes (30 356 l'an dernier).

Le nombre de boursiers, par conséquent, s'élève à 22 908 (contre 23 706 l'an dernier) pour le rythme Nord et à 1 726 (contre 1 649) pour le rythme Sud. Le total du nombre de boursiers à ce stade est de 24 634 (25 355 l'an dernier).

Dans le rythme Nord, le montant attribué est de 92,6 M€ (94,5 M€, N-1) et de 10,2 M€ (8,62M€) dans le rythme Sud. Le montant total des bourses accordées s'élève à 102,8 M€ (103,1 M€ l'an dernier).

#### Campagne en cours :

Les frais de scolarité s'élèvent en moyenne à 5 572 € pour le rythme Nord (5 537 € année précédente) et à 5 563 € pour le rythme Sud (contre 4 710 € campagne 2017)

Pour le rythme Sud ces hausses s'expliquent par les variations défavorables des taux de change dues aux fluctuations des cours des monnaies, notamment en Amérique du Sud.

Le taux de recevabilité est de 82,7 % (83,3 %) rythme Nord et de 89,2 % (86,6 %) rythme Sud.

Les quotités moyennes sont de 79 % dans le rythme Nord et de 76 % dans le rythme Sud.

Le pourcentage des familles boursières à 100 % est en légère hausse à 40,1 % (39,8% l'an dernier) pour le rythme Nord et en baisse à 30,6 % (34,4%) pour le rythme Sud.

Avant l'ouverture du dialogue de gestion les enveloppes de références du Rythme Sud (CCB2) sont de 9,86 M€, et de 84,77 M€ (CCB1) pour le rythme Nord.

Instruction des dossiers dans les postes jusqu'au 19 mars, dialogue de gestion jusqu'au 28 mars, tenue des CCB du 1er au 19 avril.

#### Accompagnants des élèves en situation de handicap :

Pour le rythme Nord 91 AESH (contre 74) pour un montant de 280 006 € et pour le rythme Sud 11 (contre 8) pour un montant de 57 249 €. Le total provisoire est de 337 255 €, l'Aefe couvrira les dépassements. Ceux-ci sont dus aux disparités des coûts des accompagnants.

La hausse du Qmax à 23 000 € dans le barème sera mesurée prochainement dans l'exécution de la campagne. Elle devrait permettre de faire rentrer certaines familles et d'augmenter les quotités intermédiaires.

Les recours contentieux devant le tribunal administratif sont en baisse continue. Ils étaient 43 en 2015, ils sont aujourd'hui de 14. 9 jugements ont été prononcés, tous favorables à l'AEFE.

L'AEFE a reprecisé dans l'Instruction les exigences du RGPD en matière de protection des données des familles obligeant l'administration à davantage de neutralité. Il convient sur ce point d'éviter tous commentaires intrusifs, indiscrets et inutiles dans les débats en CCB et dans les procès-verbaux. L'AEFE l'a rappelé aux postes.

*Rédigé par Philippe LOISEAU*

### **Audition de M. François NORMANT et de Mme Isabelle TARDÉ, président et secrétaire générale de la FAPÉE (Fédération des Associations de Parents d'Élèves à l'Étranger)**

La FAPEE se félicite que la députée, Mme CAZEBONNE, se soit inspirée pour partie dans son rapport des « 50 propositions » élaborées par la FAPEE en mai dernier. Celles-ci visaient à ce que le coût du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger (EFE) soient maîtrisés et abordables par les familles tout en maintenant une offre scolaire de qualité, concurrentielle, internationale et adaptées aux réalités locales. Elles visaient également à renforcer un partenariat effectif avec les parents d'élèves dans la gouvernance de l'AEFE et au sein des établissements.

La FAPEE estime que le rapport avec ses 147 recommandations va dans le bon sens et donne aux parents la place qui leur revient. Ils auraient cependant souhaité voir figurer quelques recommandations supplémentaires, par exemple : corréliser la subvention de l'Etat à la croissance du réseau EGD et établissements conventionnés, adopter le budget et le compte financier d'un EGD en conseil d'établissement plutôt qu'émettre un avis, imposer un contrôle budgétaire des établissements à but lucratif pour limiter la hausse des frais de scolarité et préserver la mixité sociale, questionner le lien entre l'octroi des bourses et l'homologation...

Concernant les droits d'inscription universitaires, la FAPEE se réjouit de la recommandation conforme à celle formulée avec l'Union-ALFM (anciens élèves des lycées français dans le monde) : « Considérer que les élèves qui ont réalisé tout ou partie de leur scolarité dans un établissement français homologué et qui justifient d'un baccalauréat français reçoivent un traitement identique aux Français ou Européens, quelle que soit leur nationalité quand ils choisissent de poursuivre leurs études supérieures en France. »

La FAPEE déclare urgent de réunir autour d'une table de concertation tous les acteurs du réseau pour avancer dans la mise en œuvre d'une réforme du réseau des EFE.

Au cours des échanges qui ont suivi, ont été abordés les thèmes suivants :

- Nécessité de redéfinition des missions et des horaires d'enseignement des EEMCP2 (enseignants expatriés à mission de conseil pédagogique). On ne peut accroître le champ de leurs missions tout en leur conservant autant d'heures devant élèves.
- Etablissements partenaires ou en cours de partenariat : des entreprises à but lucratif créent des établissements scolaires là où existent déjà des EGD ou des établissements conventionnés, ils entrent directement en concurrence avec ces derniers (risques de « cannibalisme »). La FAPEE se déclare inquiète devant ce phénomène. Par contre, dans les villes et pays vides de tout établissement du réseau, elle est favorable à ces initiatives privées.
- La FAPEE souhaiterait que les parents soient plus associés aux décisions y compris sur le recrutement des personnels lorsqu'ils en font la demande, en arguant du fait qu'ils sont élus aux comités de gestion et qu'ils endossent déjà de nombreuses responsabilités.
- Les critères d'homologation,
- Le statut de détaché direct et la mobilité des enseignants.

*Rédigé par Khadija BELBACHIR-BELCAID, Marie-Pierre LABADIE, Chantal PICHARLES*

### **Audition de Mme Samantha CAZEBONNE, députée, membre de la commission des affaires étrangères, auteure du rapport "L'Enseignement français à l'étranger, une ambition réaffirmée dans un nouveau contexte international"**

Mme CAZEBONNE a présenté son rapport <https://www.samantha-cazebonne.com/mission> devant notre commission et a évoqué notamment les mesures qui concernent:

- le pilotage du réseau, pour lequel elle souhaite une plus grande implication du Ministère de l'Education Nationale,
- l'homologation qui puisse permettre des contextualisations, notamment en ce qui concerne le plurilinguisme,
- La formation continue des enseignants,
- Les statuts des enseignants titulaires, pour lesquels elle estime que les détachements directs pourraient constituer un statut souple, moins coûteux pour l'AEFE et offrant des garanties aux enseignants,
- Les bourses scolaires, dont le budget devra suivre le développement du réseau,
- La gouvernance et la place des parents qui doivent être mieux associés, ainsi que les élus pour lesquels plusieurs recommandations sont faites afin de renforcer leur participation,
- Les échanges avec la France et les bénéfices que pourrait retirer l'éducation nationale des retours d'expérience des enseignants partis à l'étranger.

Les échanges avec les conseillers ont porté notamment sur les priorités géographiques de développement, le contrôle de l'application stricte des critères d'homologation, la dotation budgétaire de l'AEFE, les établissements connaissant des listes d'attente.

*Rédigé par Pascale SEUX*

## Le handicap en milieu scolaire

### Audition de Mme Marion BERTHOUD, Conseillère Consulaire pour la circonscription de Rabat

Nous nous sommes penchés sur le problème du handicap en milieu scolaire en étudiant une expérience menée au Maroc. Mme BERTHOUD a tout d'abord fait l'historique de l'inclusion des enfants à besoins particuliers dans le réseau d'enseignement français à Rabat.

L'afflux de candidatures dans le réseau d'enseignement français à l'étranger a conduit à une sélection traumatisante pour les enfants et leurs parents. Afin de répondre à la problématique des enfants à besoins particuliers, ce sont d'abord le GAPP (groupe d'aide psycho-pédagogique puis à la création de l'AEFE, le RASED (Réseau spécialisé pour enfants en difficulté) qui ont mis en place les premiers dispositifs d'aide.

**En 2005** : La loi *“pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des élèves en situation de handicap”* rappelle l'obligation de scolarisation de tous les enfants. Les familles des enfants porteurs de handicap de nationalité française demandent l'inscription de leur enfant à l'AEFE. Les enseignants étaient de bonne volonté et on leur fournira l'aide d'AVS (auxiliaires de vie scolaires) pour assurer une présence auprès de ces enfants. Ces AVS, souvent des femmes, étaient peu formées et étaient parfois la femme de ménage, la cousine... Elles sont employées par les parents et à leur charge financière.

**De là, découlera la création de l'ASH** : Adaptation Scolaire et de la Scolarisation des enfants en situation de handicap au Maroc.

Puis celle de **l'OBEP** : créé en juin 2016 par l'AEFE, en lien avec la Mission laïque française (MLF), **l'Observatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers** (OBEP) est chargé d'analyser, d'informer et de formuler des propositions pour améliorer la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et mettre en valeur les bonnes pratiques des établissements français à l'étranger.

**A la rentrée de 2016** : une lettre commune de rentrée des directeurs de l'AEFE et de la MLF, Messieurs BOUCHARD et DEBERRE affirme que *« la présence des élèves à besoin éducatifs particuliers est un défi et peut être une chance pour l'ensemble de la communauté scolaire »*. Elle appelle les chefs d'établissements à la mise en œuvre de parcours adaptés grâce des dispositifs : PPRE (Projet Programme Personnalisé de Réussite Educative), PAP (Projet d'Accueil Individualisé), PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation, PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

#### **Début de l'expérience marocaine :**

La première évidence qui saute aux yeux est que le droit à l'inclusion scolaire n'est pas encore effectif pour tous et que les moyens alloués restent insuffisants, en particulier en matière d'accompagnant des élèves en situation de handicap, les AESH et leur statut.

Difficultés rencontrées par les parents :

- Difficultés de recrutement
- Difficultés face aux démarches administratives
- Difficultés financières : en plus des soins réguliers auprès de thérapeutes qu'ils doivent financer, les parents doivent prendre à leur charge exclusive la rémunération de l'AESH dont les salaires varient (de 5 à 20 € de l'heure)

### Difficultés rencontrées par les enfants à besoins spécifiques

Leur intégration s'avère parfois difficile, car au sein de l'espace scolaire insuffisamment d'enseignants sont formés.

### Difficultés rencontrées par les enseignants

De manière globale, les enseignants sont peu formés à l'accueil d'élèves en situation de handicap et la présence d'une personne étrangère peut « déranger » les enseignants.

Beaucoup d'enseignants se sentent dépourvus face à un enfant à besoins spécifiques, et certains réagissent par le rejet.

### Difficultés rencontrées par les ASESH

L'ASESH n'a aucun statut juridique. Son contrat ne prévoit aucune protection sociale, aucun paiement de charges sociales par l'une des parties, aucune rémunération pendant les petites vacances ou les absences de l'enfant.

L'ASESH est parfois tiraillé : il est payé par les parents, mais doit suivre les instructions de l'enseignant.

Les ASESH se sentent souvent marginalisés, ne pas faire partie de l'équipe pédagogique.

**Une professionnalisation de l'ASESH constitue un élément fondamental qui participe à la réussite de l'inclusion scolaire**

C'est pourquoi les associations ont mis en place un document récapitulant le rôle de l'ASESH :

- 1) un document cadre de ses missions
- 2) une formation de 5 mercredis après-midi pour les ASESH déjà en poste en vue d'améliorer leur professionnalisme : 28 participants en ont bénéficié.
- 3) un guide pratique à usage des parents
- 4) des groupes de parole animés par une psychologue pour les parents d'enfants en situation de handicap.
- 5) une série de rencontres et de formations
- 6) Une réflexion sur le statut des AESH permanente

Ces actions n'ont rien coûté à l'AEFE. Des subventions sur les réserves parlementaires du député Pouria AMIRSHAHI et de la sénatrice Hélène CONWAY ont permis de financer ces dispositifs.

### En 2018-2019 :

- 1) un guide pour les parents de tout le Maroc est actuellement en cours d'impression
- 2) A Rabat, mise en place d'une formation à l'utilisation des outils informatiques, animée par une ergothérapeute, au profit de 8 enfants à besoins spécifiques qui sont obligés d'utiliser un ordinateur en classe, et 6 ASESH, dans un contexte de pénurie d'ergothérapeute de qualité, l'objectif étant que ces ASESH puissent à leur tour, former d'autres enfants
- 3) A Casablanca une formation pendant 6 mercredis pour les ASESH de Casablanca : 50 participants en bénéficient.
- 4) En avril prochain, une « semaine de l'inclusion scolaire » intitulée « autrement-journées de l'inclusion scolaire » sera organisée au bénéfice des enseignants, des ASESH et des



parents, et est financée par moitié par une subvention du STAFE, par moitié par l'association CAPE.

Madame BERTHOUD en conclusion souhaite qu'il y ait une réelle volonté politique pour que l'école inclusive prenne forme à l'étranger comme ailleurs et se réjouit des propositions contenues dans le rapport de Madame CAZEBONNE concernant l'école inclusive.

*Rédigé par Michèle MALIVEL*

## **Emprunts immobiliers des établissements d'enseignement. Blocage de la garantie de l'Etat**

### **Audition de Mme Constance VALIGNY, Secrétaire générale de la Direction Générale du Trésor**

En 2014, le montant total des prêts garantis par l'Etat s'élevait à 217 millions d'euros et a atteint 340 millions en 2017. La nette augmentation de l'encours de prêts garantis directement ou indirectement par l'Etat via le dispositif de l'ANEFE en quelques années a justifié qu'un audit comptable et financier soit demandé. Les résultats ayant surpris la DG Trésor, celle-ci a décidé de geler la procédure d'octroi de la garantie de l'État aux écoles françaises à l'étranger.

Mme VALIGNY reconnaît la brutalité de la décision et le manque d'accompagnement. Depuis, cependant, un consensus est apparu pour estimer que ce dispositif est utile car les lycées français à l'étranger sont un outil de rayonnement et d'influence de la France. Le souhait présidentiel de doublement des effectifs rend ce dispositif encore plus nécessaire.

L'ANEFE est un outil un peu "baroque" mais qui a très bien fonctionné et qui est un bon intermédiaire.

Le retour a surpris et a conduit à mettre en stand by la procédure d'octroi de la garantie de l'État :

- L'audit s'interrogeait en effet sur la sécurité juridique et financière du dispositif.
- Il a mis en évidence que l'ANEFE octroyait des prêts sans en avoir tout à fait le droit
- Il y a un monopole bancaire et les critères prudentiels en matière de solvabilité qui ne sont pas respectés

Le rapport d'audit remis en juin 2018 n'a pas été rendu public. Il vient d'être communiqué au Président de l'ANEFE, M. FERRAND.

Il faut maintenant prendre des décisions pour faire évoluer ce dispositif. C'est pourquoi l'Éducation Nationale, le Quai d'Orsay et Bercy se réunissent pour trouver des pistes afin de définir des solutions efficaces pour relancer cette procédure. Il y a une volonté politique d'avancer et le dispositif doit être remis sur les rails, dans l'idéal avant l'été.

Sur les dossiers de Mascate et du Panama, l'instruction est en cours et une date pour la commission interministérielle va être fixée, mais l'issue est incertaine.

*Rédigé par Michèle MALIVEL*

# Retour d'expérience des anciens élèves des lycées français

## Auditions de

**Madame Raphaëlle DUTERTRE responsable des relations avec les anciens élèves (AEFE),**

**Madame Dominique TCHIMBAKALA présidente de l'Union-ALFM**

**Madame Sophia MAC LOUGHLIN, ancienne présidente de l'association**

**Monsieur Thibaud SARRAZIN et M. Ahmed MERNISSI, administrateurs de l'Union-ALFM**

### Pourquoi développer le réseau des anciens élèves :

- Un argument d'attractivité vis-à-vis des parents d'élèves/choix de l'enseignement français dans la concurrence internationale en matière éducative (dynamique présidentielle de développement du réseau : doublement des effectifs élèves d'ici 2030)
- Le « soft-power » : poursuivre l'influence française dans tous les secteurs d'activité et dans tous les pays;
- Mobiliser l'attention des anciens élèves sur leur établissement d'origine et/ou sur le réseau;
- La dimension économique : stages, emplois, mécénat;
- Actions de solidarité intergénérationnelle.

### Des anciens élèves modèles d'excellence dans tous les domaines d'activité:

**POLITIQUE** : Edouard PHILIPPE, Jean-Baptiste LEMOYNE, Elisabeth GUIGOU, Dominique de VILLEPIN, Matthias FEKL ; Sahle-Work ZEWDE (Présidente de l'Ethiopie)

**ECONOMIE** : Carlos TAVARÈS, Antoine ARNAULT ;

**LITTÉRATURE** : 5 prix Goncourt (Tahar BEN JELLOUN 1987, Amin MAALOUF 1993, Jonathan LITTELL 2006, Atiq RAHIMI 2008 et Leïla SLIMANI 2016), Amélie NOTHOMB, Marjane SATRAPI;

**MUSIQUE** : Mika, Jain, Gaël FAYE, Cécile MCLORIN SALVANT, Diane TELL, Murray HEAD ;

**CINÉMA/THÉÂTRE** : Jodie FOSTER, Agnès VARDA, Emmanuelle BÉART, Maria de MEDEIROS, Arielle DOMBASLE, Jean RENO, Hélène FILLIÈRES ;

**ARCHITECTURE/MODE** : Ricardo BOFILL, Paloma PICASSO ;

**SCIENCES** : Serge HAROCHE (Prix Nobel de physique 2012).

### Une dynamique cohérente :

- COM 2016-2018 entre l'AEFE et le MEAE: « Etablir une relation organisée et de long terme avec les anciens élèves du réseau » et soutien concret du MEAE (ex : cérémonie des BEM 2018 au Quai d'Orsay) ;
- Un lien privilégié avec l'association Union-ALFM depuis sa création en 2010 formalisé dans la convention-cadre 2017- 2020 entre l'AEFE et l'Union-ALFM (8 avril 2017) qui comprend :

- une convention/ subvention annuelle
- une convention/plateforme numérique pour tous les anciens élèves : alfm.fr
- un contact avec les associations locales *via* les établissements (enquête MAGE depuis 2017)

#### Faire participer les anciens élèves :

L'intérêt pour les établissements :

- Journée des métiers/orientation : témoignages, aide aux oraux etc...
- Journée portes ouvertes
- Actions en faveur de l'égalité femmes-hommes : témoignages d'anciennes élèves
- Semaine des lycées français du monde
- Anniversaires/inauguration des établissements

#### Deux nouvelles actions récentes :

- La création du Trophée AEFÉ de l'ancien-ne élève en 2017 (Trophées des Français de l'étranger)
  - La création de la plateforme internet alfm.fr pour tous les anciens élèves, animée en lien avec l'Union-ALFM et les associations locales :
- Elle complète la plateforme AGORA (lien entre les lycéens et les jeunes anciens élèves sur les parcours d'orientation). C'est un réseau social (annuaire), associatif (association mondiale et associations locales) et professionnel (offres de stage et offres d'emploi. Déjà + de 7000 membres actifs y sont inscrits.

#### Réunir les anciens élèves

- FOMA : Forum mondial des anciens élèves (10 ans)  
5<sup>ème</sup> à Tunis du 12 au 14 avril.
- FONA : Forum national des anciens élèves  
Le 1<sup>er</sup> à Berlin le 24 novembre
- Réunions à Paris, dans les locaux de l'AEFE, plusieurs apéritifs/soirées en lien avec l'Union-ALFM, des établissements, des associations locales etc....

Pour sa Présidente, l'Union-ALFM est d'abord un relais des associations locales. Elle insiste sur les rôles que peuvent avoir ses membres:

- le mentorat,
- le soutien en vue du retour ou de l'arrivée en France (46% des élèves de Terminale font leurs études en France)
- un réseau à structurer
- être des ambassadeurs des établissements du réseau.

*Rédigé par Mazen HAKKI et Isabelle SCHMIDT-DUVOISIN*

# Reconnaissance des diplômes et des droits de pratique professionnelle entre la France et le Québec

## Audition de Mme Line BEAUCHAMP, Déléguée générale du Québec

Mme Line BEAUCHAMP a exposé les différentes modalités de reconnaissance des diplômes en vue de l'accès à l'enseignement supérieur québécois, des droits de pratique professionnels et de l'immigration au Québec.

Sur **l'accès à l'enseignement supérieur**, Mme BEAUCHAMP a indiqué que les institutions d'enseignement disposaient au Québec d'une très grande autonomie dans le choix d'admettre ou non des étudiants étrangers, que ce soit à l'université dans les Collèges pour un parcours pré-universitaire ou dans les filières professionnelles techniques, dès 16 ans. Le Ministère de l'Éducation apporte un soutien financier mais en gère pas le processus. Il ne dispose même pas de statistiques sur le nombre d'étudiants étrangers dans les établissements.

Concernant **la reconnaissance des qualifications professionnelles**, elle passe par les décisions des différentes corporations professionnelles mais il existe un protocole d'entente unique au monde entre la France et le Québec depuis 2008. 81 professions sont ainsi reconnues par le Québec. 3500 personnes en bénéficient par an, dont 1300 infirmières, 911 ingénieurs, 222 médecins ou 224 opticiens. Pour la réciproque, 400 Québécois ont bénéficié de ce dispositif en France. La situation peut encore être améliorée pour certaines professions comme les vétérinaires, les comptables, les ergothérapeutes, les géologues ou les psychologues pour lesquelles les négociations sont encore en cours.

Des questions ont été posées sur les **droits d'inscription à l'université** et les évolutions pour les étudiants étrangers hors UE souhaitées par le gouvernement français. Les étudiants québécois bénéficient d'une exonération qui devrait se maintenir dans le nouveau dispositif. À l'inverse, les étudiants français paient les droits de scolarité comme les Canadiens (le tarif le plus bas d'Amérique du Nord) alors que les autres étrangers paient davantage. En 2017, il y avait 18 000 étudiants français au Québec.

Enfin, concernant les **candidatures à l'immigration** au Québec, Mme BEAUCHAMP s'est montrée rassurante concernant les 18 000 dossiers qui ont été récemment suspendus. Le Québec connaît des problèmes de main d'œuvre et se place dans un processus d'ouverture.

*Rédigé par Pascale SEUX*

## **Audiovisuel extérieur**

### **Audition de M. Yves BIGOT, directeur général de TV5 Monde**

TV5 Monde est la chaîne de la francophonie. Elle est soutenue par cinq gouvernements : la France, la Belgique, la Suisse, le Canada et le Québec.

Elle diffuse sur l'ensemble de la planète. Tous ses programmes sont en français sous-titrés en quatorze langues. 370 millions de foyers reçoivent ses 9 chaînes. Son audience est calculée à 42 millions de téléspectateurs.

Les pays où elle est la plus regardée sont parfois des pays non francophones comme l'Inde et dans le top dix on trouve le Congo, la Roumanie, le Vietnam...La chaîne est aussi en croissance et le nombre de pays augmente régulièrement.

Ses ressources sont diverses et proviennent de la publicité et parfois des abonnements de la distribution par câble dans certains pays, cependant la croissance financière ne suit pas l'accroissement du nombre de téléspectateurs. La chaîne est gratuite dans les cinq pays qui la soutiennent. Elle est donc considérée comme une chaîne publique pour ces cinq pays.

Son budget est de 109 millions d'Euros mais il ne comprend pas certains programmes effectués en collaboration avec des chaînes comme France TV ou ARTE.

M. BIGOT souligne que la question des ressources humaines au sein de la chaîne est tendue. Toutes les économies possibles ont déjà été faites.

La France participe à la hauteur des 6/9 de ce budget avec la participation de France TV, France Média Monde et ARTE, suivi par la Suisse, la Belgique, le Canada à hauteur de 1/9 chacun. Le Canada et le Québec se répartissent leur part à hauteur de 60% pour le Canada et 40% pour le Québec.

Le Président de la République s'est engagé à stabiliser la participation financière de la France sur 2020, 21, 22.

Ses programmes comprennent l'information avec le journal de 20 heures et des journaux télévisés des pays membres comme le Canada et la Suisse notamment Radio Canada, RTBF Belge, RTS Suisse. Mais aussi des programmes culturels propres sur les grands thèmes d'actualité de ce monde.

Le but de TV5 est de promouvoir l'identité francophone, de ce fait, des tentatives d'ouverture sur le Grand-Duché de Luxembourg et la principauté de Monaco ont été menées. Elles sont actuellement au point mort. Un élargissement vers le Sud pour y inclure des pays africains est aussi à l'étude. Il est à noter que ces négociations sont faites par la chaîne seule, sans soutien du réseau diplomatique français.

A la question sur sa conception de l'audiovisuel extérieur, la réponse de M. BIGOT a été dubitative insistant sur les difficultés résultant des différences structurelles des chaînes.

*Rédigé par Mazen HAKKI et Francis HUSS*

30ème session  
11-15 mars 2019

## **Résolution de la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie**

**Résolution: ENS/R.1/15.03**

**Objet : Conditions tarifaires des étudiants étrangers hors UE, EEE et Suisse en France**

**L'Assemblée des Français de l'Etranger**

**Vu**

Le nouveau dispositif réglementaire annoncé par le Premier Ministre Edouard Philippe le 19 novembre 2018 sur les droits d'inscription pour l'année universitaire 2019-2020, résumé ici : <https://www.campusfrance.org/fr/cout-etudes-superieures-france-frais-inscription> ,

**Considérant**

qu'une hausse importante de ces droits d'inscription affectera les élèves étrangers non ressortissants d'un pays de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse passant de 170€ à 2770€ pour une année en cycle de Licence,

la nécessité de conforter l'attractivité de l'enseignement supérieur français auprès des élèves des établissements français à l'étranger,

l'exemple de la signature d'une convention bilatérale avec la Tunisie, prévoyant une exonération pour tous les étudiants s'inscrivant en master et en doctorat ainsi que pour tous les étudiants tunisiens ayant une bourse de l'Etat tunisien, en plus des accords universitaires comme par exemple l'exonération complète pour les étudiants tunisiens par les Universités de Marseille ou de Nantes,

**Demande**

que les élèves étrangers ayant obtenu leur baccalauréat à la suite d'études secondaires dans un établissement d'enseignement français à l'étranger (homologué et CNED) lors de leur inscription dans une université en France, puissent bénéficier des mêmes conditions tarifaires que les élèves ayant fait leurs études sur le territoire français.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE		
Nombre de voix « pour »	9	34
Nombre de voix « contre »		23
Nombre d'abstention	6	7

30ème session  
11-15 mars 2019

## **Résolution de la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie**

**Résolution: ENS/R.2/15.03**

***Objet : Ouverture de filières professionnelles dans les établissements français à l'étranger***

***L'Assemblée des Français de l'Etranger***

***Vu***

Le code de l'Education, livre III, titre III, chapitre VII sur l'enseignement professionnel dans l'enseignement secondaire,

***Considérant***

les besoins avérés de certains élèves scolarisés dans les établissements à l'étranger

Le manque de filières professionnelles dans les établissements AEFE

***Demande***

que soit favorisée la création de filières professionnelles débouchant sur des bacs pros afin de mieux répondre à la demande de certains élèves.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstention		1